Confédération Amicale des Ingénieurs de l'Armement

Arcueil, le 26 février 2018

Cher(e) camarade,

Cette année est exceptionnelle puisqu'elle marque le cinquantième anniversaire du Corps des

ingénieurs de l'armement! De nombreuses actions de la CAIA sont prévues en 2018 pour

marquer cet évènement :

- rédaction et publication d'un ouvrage retraçant l'histoire du Corps et donnant des pistes sur son

avenir,

- réalisation d'une exposition virtuelle ambitieuse,

- organisation d'un gala d'une ampleur inédite dans un lieu de prestige,

- organisation d'un grand colloque en fin d'année consacré à l'avenir du Corps.

Ta contribution constitue une ressource primordiale pour la bonne réalisation de ces actions. Elle est

une marque de solidarité et d'appartenance au Corps, surtout en cette année particulière pour nous!

Elle permettra également à la CAIA de poursuivre ses missions traditionnelles : magazine, annuaire,

réunions professionnelles ou encore participation au Groupe des Associations de la Haute Fonction

Publique (G16)...

Comme pour les années précédentes, l'accès à l'ensemble des fonctionnalités du site internet de la

CAIA et la livraison de l'annuaire sont réservés aux seuls membres à jour de leur cotisation.

La cotisation est:

- gratuite les trois premières années (dont l'année d'entrée) pour les IA intégrant le Corps à la

sortie de l'X ou via le concours externe;

- de **50 euros** pour les autres.

Pour régler cette cotisation, plusieurs options te sont offertes :

prélèvement automatique : si tu as déjà souscrit à ce mode de paiement, tu n'as rien à

faire! Si tu souhaites y souscrire, tu trouveras ici un formulaire de demande de prélèvement

automatique pour la cotisation de 2017 et des années suivantes à retourner à la CAIA, sans

oublier d'y joindre un RIB;

• paiement en ligne à partir du site internet de la CAIA en te rendant sur ta fiche

individuelle (profil) : c'est une solution simple, rapide, écologique et sans frais postaux.

Profite d'ailleurs de ta connexion au site pour vérifier que tes coordonnées sont bien à jour ;

• virement sur le compte bancaire de la CAIA dont le RIB se trouve <u>ici</u>. Indique bien les

informations suivantes lors du virement : nom, prénom et date de naissance ;

• chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CAIA (en précisant au verso : nom, prénom et

date de naissance) et adressé à :

**CAIA** 

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or

CS 40300

94114 Arcueil Cedex

Bien amicalement,

Xavier Maldague, trésorier